

Bulletin d'Informations 2020/2021

*Union Départementale des
Personnels et Retraités de la
Gendarmerie des Deux-Sèvres*





Orientée depuis 1946, sur la défense des intérêts des **retraités, veuves et ACTIFS** de la gendarmerie, l'UNPRG, forte de ses 30000 adhérents, est leader des associations de la gendarmerie.

Ses buts : UNIR – SOUTENIR – AGIR

Unir : L'ensemble des personnels qui servent ou qui ont servi en gendarmerie et leurs familles, dans l'amitié, la solidarité entre frères d'arme et assurer la cohésion intergénérationnelle.

Soutenir : L'ensemble des membres de la communauté gendarmerie fragilisé ou en grande difficulté, les orphelins et les familles des personnels décédés en service.

Agir : Pour défendre les valeurs et le prestige de la gendarmerie et pour soutenir le personnel en activité, les acquis et les intérêts des retraités et veuves de l'arme, la mémoire et l'honneur de tous les anciens combattants et victimes de guerre et de tous les morts pour la France.

DEVENEZ ACTEUR

N'attendez plus, rejoignez-nous en contactant le président, un membre du bureau de l'UD 79 ou votre délégué de secteur

Parrainez un nouveau retraité ou un actif de votre résidence

Le parrain (adhérent UD79) bénéficiera d'une réduction sur sa prochaine cotisation :

Un parrainage = diminution d'un tiers de ma cotisation **6€**

Deux parrainages = diminution de deux tiers de ma cotisation **12**

Trois parrainages = exonération de cotisation **18€**

Par ailleurs, l'UD se verra diminuer la côte part du siège national de l'UNPRG de 50% pour tout nouvel adhérent.

Nous comptons vraiment sur vous tous pour cette opération vitale à la survie de notre association.

N'hésitez pas à consulter le site internet :

Tapez : [udprg79](http://udprg79.com)



Un bulletin d'adhésion y figure. Vous devrez l'adresser à notre trésorier, ce qui nous permettra de vous identifier comme parrain et de bénéficier des conditions réduites de votre prochaine cotisation.



SOMMAIRE



RUBRIQUES	PAGES
<i>Avis de parrainage - Recrutement.....</i>	1
<i>Sommaire.....</i>	2
<i>Edito du Président.....</i>	3
<i>Rapport d'activités année 2020.....</i>	4 à 6
<i>Bilan financier.....</i>	7
<i>Fonds d'entraide.....</i>	8
<i>Décès - Activités secteur Thouars -Bressuire</i>	9
<i>Actualités : Solidarité - Perte autonomie - CFMG.....</i>	10 à 12
<i>Evènements divers 2020.....</i>	13 à 15
<i>Projet voyage 2021</i>	16
<i>Les gendarmes en OPEX.....</i>	17 à 18
<i>Caisse Nationale du Gendarme - UNEO.....</i>	19 à 20
<i>Informations sociales</i>	21 à 24
<i>Gendarme sous l'Occupation.....</i>	25 à 26
<i>Conseil d'administration</i>	27
<i>Délégués de secteurs.....</i>	28
<i>Calendrier 2020 - 2021.....</i>	29
<i>Détente Jeux.....</i>	30

RAPPEL

Afin de servir un plus grand nombre d'adhérents, lors d'envoi d'informations sociales ou autre texte par courrier électronique, nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à bien vouloir nous communiquer leur adresse internet. Par mesure de sécurité et de confidentialité, elle ne sera pas divulguée.

Il est également demandé à tous les adhérents de signaler tout changement d'adresse, de courriel ou de téléphone (*) (*) A adresser par mail (de préférence) au secrétaire général à l'adresse suivante :

patrickfanfan.faucher@orange.fr

D'autre part, afin de vous simplifier les démarches parfois complexes auprès des divers organismes, un guide pratique des formalités à accomplir, lors d'un décès d'un adhérent ou d'une veuve, est à la disposition des délégués de secteur sur le site de l'UDPRG rubrique « informations sociales ». Par ailleurs le secrétaire général, Patrick Faucher doit être informé, le plus rapidement possible de tout décès, adhérent comme épouse. (*)

(*) A adresser par mail au secrétaire général à l'adresse suivante :

patrickfanfan.faucher@orange.fr ou téléphoniquement : **0549757639 - 0687927062**



DU PRESIDENT



Mes premiers mots vont aux nouveaux adhérents qui viennent renforcer nos rangs en leur souhaitant la bienvenue. J'espère que notre UD leur apportera ce dont ils pourraient avoir besoin dans leur quotidien.

L'année 2020 se termine sur fond de pandémie couplé à un fort marqueur lié au terrorisme.

Cette maladie, la COVID 19 s'éternise, s'attarde tout en cherchant toujours plus de victimes en bouleversant notre vie. En majeure partie, nous sommes dans cette catégorie de personnes à risques. Nous avons dû nous conformer aux directives gouvernementales afin de nous protéger. Nos habitudes en deviennent chamboulées par le confinement avec ses effets d'isolement et d'éloignement de nos proches. Le port du masque, bien que protecteur, ne nous permet pas d'appréhender les signes heureux ou non, habituellement visibles sur nos visages et porteurs de nos émotions. La distanciation ralentit également les échanges tactiles entre amis, parents induisant des effets dévastateurs chez les plus anciens. Ne plus pouvoir approcher, embrasser ses proches peut devenir insurmontable.

L'épreuve laisse des traces car la méfiance s'installe avec des changements dans nos rapports à l'autre. Pourtant, il apparaît que nous devons prendre soin de nos amis et proches. N'hésitez pas à prendre des nouvelles par des appels téléphoniques voir même par des visites en respectant les gestes barrières. Ces attentions devraient se poursuivre pour renforcer nos liens

Unir, Soutenir, Agir, les 3 mots clés de l'UNPRG prennent tous leurs sens. Comme l'expression le dit : « *c'est dans le besoin et les épreuves que l'on reconnaît les vrais amis* ». Aussi, si vous en éprouvez le besoin, n'hésitez pas à faire appel à votre délégué de secteur.

L'année 2020 se démarquera par les actes de violences en tous genres et terrorisme portant gravement atteintes à notre démocratie. A force d'entendre le mot « incivilité » désigner tout ce qui devrait être appeler « crime » « délit » nous nous apercevons que plus rien ne freine les auteurs. La fin de récréation doit être siffler rapidement, sinon espérons que ce que nous entendons sur toutes les chaines d'info, n'arrive, « la guerre civile ».

Le courage, la rigueur et le bon sens doivent se faire jour rapidement.

La gendarmerie est notre vie, que nous en soyons actifs ou retraités. Pour les anciens, il se peut que les modes de vie et de travail actuels, soient difficiles à comprendre et à admettre. Pourtant il en est ainsi. Nous avons toujours su nous adapter, donc ouvrons-nous aux actifs.

Je vous invite, retraités et actifs, à réfléchir sur les façons dont nous pourrions être complémentaires dans la recherche et transmission du renseignement, surveillance des quartiers ou autres formes. A titre d'exemple, si la hiérarchie adhère, je proposerai qu'une fois par mois, une réunion de travail ait lieu à la brigade du canton pour échanger. Le résultat en serait à n'en point douter, une meilleure connaissance des actifs et retraités, ce qui faciliterait le dialogue et renouerait nos rapports distendus. Je me souviens de mes débuts à compter de 1975 où nous devions visiter nos retraités et le mentionner sur nos BS, là je radote ... n'est-ce pas, à moins que ...

Pour 2021, gardons espoir afin que notre pays soit plus sécurisant et bien sûr, Noël est là pour nous rappeler à tous qu'une résurrection est toujours possible, mais il y a urgence. Dans l'attente de nous revoir tous, je vous remercie de votre fidélité et vous souhaite le meilleur pour une année 2021 pleine d'espoir et d'amour.

Jean-Michel PUAUT

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL



Mesdames, Messieurs, chers camarades,

Le présent rapport rend compte des activités de l'association au cours de l'année 2020. Je pensais l'année dernière particulière avec l'élection d'un nouveau président en la personne de Jean-Michel PUAUT, mais je dois dire que 2020 a battu tous les records.

La crise du coronavirus s'est invitée dès le mois de mars coupant court à une grande partie de nos activités. L'isolement s'est rapidement fait sentir avec le confinement puis a perduré avec celui-ci pour bon nombre d'entre nous. Il nous faut rester prudent, respecter les gestes barrières et les règles sanitaires, mais il nous faut aussi continuer à vivre. J'en profite pour vous adresser tous mes vœux de bonne santé et vous adresse l'éternel « prenez soin de vous ».

Elle a connu néanmoins un évènement plus réjouissant avec l'élection en septembre de notre nouveau président national de l'UNPRG, en l'occurrence Gérard SULLET, notre ancien président de l'UD 79, et à présent président adjoint de notre UD. J'en profite également pour lui présenter à nouveau au nom du conseil d'administration toutes nos félicitations et lui souhaiter bonne route.

La reprise des travaux : L'Union Départemental a repris ses travaux le 17 février 2020 au restaurant « le Trévins » en présence de 20 membres du conseil d'administration. Ont été abordés, les informations générales et sociales communiquées par notre Président portant notamment sur la réforme des retraites (réforme suspendue ensuite en raison de la crise sanitaire), le bilan financier, le point sur le recrutement, l'organisation de l'assemblée générale et les manifestations à venir. A



15 heures nous nous sommes retrouvés sur la place d'armes de la caserne Ribray à Niort pour la commémoration de la journée Nationale d'hommage aux gendarmes morts en service. Cette cérémonie est présidée par le Colonel CHATEAU en présence des autorités habituelles (Maire de NIORT, Députés, Sénateurs). Monsieur le Préfet donne lecture du message du Ministre de l'Intérieur qui rend hommage aux 6 victimes de l'année 2019, dépôt de gerbes et salue aux 30 drapeaux à cette cérémonie

Notre Assemblée générale : Elle était programmée le vendredi 3 Avril à la salle des fêtes de ST AUBIN LE CLOUD (79) mais a dû être annulée en raison de la COVID 19. Un courrier d'annulation a été envoyé en Mairie et un autre au traiteur CANIVET à VASLES. Le chèque du montant de la location de salle a été remboursé.

Réunion du bureau : A la demande du siège à PARIS et afin de continuer à faire vivre notre association une réunion, à effectif réduit, constitué des membres du bureau uniquement s'est tenue le 21 Juillet 2020 au bar « des sports » à AIFFRES. Etaient présents, le Président Jean-Michel PUAUT, les présidents adjoint Gérard SULLET et Bertrand PELLETIER, le trésorier Alain ROY et les secrétaires Patrick FAUCHER et Patrice BRAYER.

Le but de cette réunion est de relancer l'activité de notre association. Les seules décisions importantes prises sont l'annulation du repas de rentrée et la programmation, le 6 octobre 2020, d'une réunion du conseil d'administration avec les délégués de secteur. Les décisions importantes restantes seront prises lors de cette réunion. Un compte rendu est transmis à l'ensemble des adhérents dans un but d'information.

Réunion du conseil d'administration : Elle s'est tenue le 6 Octobre 2020 au domaine de « la Fortranche » à EXIREUIL (79). 23 membres du CA et délégués de secteur sont présents et nous sommes trente au repas avec les accompagnants.



Il est décidé la mise en sommeil du groupe loisirs, Guy RIMBAULT et son épouse cessant la prise en charge de son organisation et aucun volontaire, pour les remplacer, ne se sont manifestés. La reconduite du loto, la réunion du conseil d'administration le 16 Février 2021, l'assemblée générale au même endroit en Mars 2021 et le voyage annuel sont pris en charge par le CA, le tout bien sûr, si les conditions sanitaires

le permettent.

Etat des finances : Au 6 Octobre 2020, Les finances de l'UD étaient pratiquement à l'équilibre à la fin de l'année 2019 avec un résultat positif de **26,85€**.

Les avoirs s'élèvent à la somme de **20 317,26 €** avant reversement des cotisations.

Sur le plan des effectifs, nous étions 401 adhérents en 2019 alors qu'en 2020 nous avons 20 démissions. De plus, depuis le début de l'année nous déplorons le décès de 15 adhérents et de 5 épouses.

Patrice BRAYER responsable du fonds d'entraide dispose d'un avoir de **6 047,56 €**. L'effectif des adhérents au fonds d'entraide est en baisse suite au décès de 5 membres, 1 démission et 4 radiations pour non cotisation malgré plusieurs rappels. A ce jour 72 adhérents et 9 bienfaiteurs.

Le groupe loisirs quant à lui affiche des avoirs de **7 870,33 €**, mis en sommeil en attendant des jours meilleurs.

Un appel aux dons auprès de nos adhérents est lancé pour nos camarades sinistrés de la brigade de ST MARTIN DE VESUBIES. Les fonds récoltés seront remis en main propre à chaque militaire sinistré. Au moment de la rédaction du présent rapport, les dons ont déjà commencé à affluer à l'UDPRG 79.

Activités de convivialité et de loisirs : L'union départementale a une activité dense dont le but est d'informer et aider nos adhérents sans oublier la convivialité. Bien évidemment, cette activité a été suspendue en grande partie.

La section de NIORT a continué ses journées cartes à CHAURAY, deux jeudis par mois, jusqu'au mois de mars, moment du confinement. Guy RIMBAULT avait prévu de mettre fin à ses responsabilités à l'issue du repas champêtre de Juin.

Dimanche 26 janvier s'est tenu à Chauray le loto annuel de l'UDPRG 79. Cette manifestation est bien ancrée au calendrier avec la présence de 105 participants. C'est une



grande première pour notre tout jeune président Jean-Michel PUAUT. Un remerciement particulier est adressé à plusieurs délégués de secteurs ayant participé à la collecte des lots. Cette manifestation a pris fin après la dégustation de la traditionnelle galette des rois offerte à tous par le groupe loisirs.

La journée champêtre prévue en juin a également dû être annulée mais celle de 2021 est maintenue et aura lieu le vendredi 25 Juin.

La section de THOUARS animée comme toujours par Jacky BACLE et André CLAVEAU a organisé la galette des rois le 25 janvier 2020 à LUCHE THOUARSAIS avec 56 participants. L'activité du secteur de Thouars s'en est aussi trouvée réduite.



Le désormais traditionnel voyage annuel de l'UDPRG 79 programmé en GRECE a du être annulé. La décision a été prise de le reporter l'année prochaine, d'autant plus que les fonds versés, à l'agence de voyage, ont été conservés par cette dernière dans cette éventualité.

Le repas de rentrée de l'UD a lui aussi été annulé. Les conséquences ont été nulles car la salle et le traiteur n'étaient pas programmés.

Un remerciement particulier à nos porte-drapeaux des deux secteurs qui ont répondu présents, lorsqu'ils y étaient autorisés, aux obsèques de nos camarades ainsi que pour les cérémonies où ils étaient sollicités. Je voudrais aussi avoir une pensée particulière pour tous nos adhérents qui ont vécu un deuil et qui en raison de cette crise sanitaire n'ont pu avoir la présence et le soutien de la famille et des amis lors des obsèques.

L'année 2020 sera marquée dans l'histoire de notre association par cette crise du coronavirus qui a bien mis à mal toutes nos activités. Plus que jamais, il nous faut rester attentif les uns aux autres.

Certaines réformes engagées par nos politiques ont été suspendues notamment celle de la réforme des retraites. Il ne fait aucun doute qu'en coulisse, elle continue d'être étudiée. Plus que jamais il nous faut être attentif et faire front, les retraités étant de plus en plus mal considérés par nos gouvernants. C'est pourquoi je rappelle à nouveau que notre capacité à nous faire entendre réside dans notre nombre. Par votre adhésion, vous permettez ainsi à L'UNPRG d'être entendue auprès des plus hautes instances.

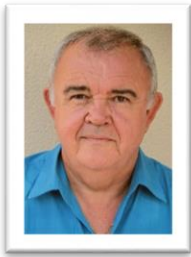
N'oublions pas non plus ce soutien tant indispensable pour nos veuves en adhérant au fonds d'entraide. Le capital versé est une petite aide ponctuelle mais le geste accompli est d'un grand réconfort pour celle qui est dans la peine.

Patrick FAUCHER

Patrice BRAYER

Rappel : En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone et d'adresse mail, chaque adhérent doit le signaler, le plus rapidement possible, au secrétaire général Patrick FAUCHER. Ces renseignements, importants pour votre information en continue, sont conservés au sein de l'UD et restent confidentiels

BILAN FINANCIER



La situation financière de notre union départementale est stable. Son bilan annuel, légèrement positif, est à l'équilibre. Quelques investissements en matériel ont été réalisés cette année comme un ensemble de sonorisation et le renouvellement de l'un de nos deux drapeaux. Grâce aux subventions accordées par l'UNPRG , l'ONAC et le Conseil départemental que nous remercions à nouveau.

BILAN FINANCIER 2019 DE L'UDPRG DES DEUX SEVRES

L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations des adhérents, les intérêts du livret A et, cette année, par les trois subventions citées plus haut

Les principales dépenses, hors fonctionnement, restent le reversement des cotisations au siège et, cette année, les investissements cités.

NOS EFFECTIFS :

Au 31 décembre 2019 notre UD comptait :

244 retraités - 87 veuves - 63 bienfaiteurs - 6 actifs - 1 sympathisant :

soit un effectif total de 401 adhérents

(dont 16 adhérents exonérés de cotisation)

(- 2 par rapport à 2018)

La campagne de parrainage se poursuivra en 2021 : chaque adhésion souscrite entraîne la réduction d'un tiers de la cotisation du parrain.

Pour l'année 2020, les cotisations demeurent les mêmes :

- retraités et sympathisants : 18 €
- veuves : 9 €
- bienfaiteurs : 23 €

Elles sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'UNPRG-UD Deux Sèvres remis à votre délégué de secteur lors de la distribution du bulletin annuel ou, en cours d'année, à adresser au trésorier.

Bonne année 2021 et surtout bonne santé à tous.

Alain ROY

FONDS D'ENTRAIDE



Comme les années précédentes, je dois vous informer avec le risque de me répéter, du fonctionnement et du bilan du fonds d'entraide, créée en 1974 par nos anciens dans l'objet est d'aider pécuniairement les ayants droits du retraité lors de son décès. Il ne s'agit pas d'une assurance vie, le calcul n'a pas sa place dans ce geste, mais un acte généreux, de cohésion et de solidarité voulu par nos anciens.

Ce « fonds d'entraide » est en grande difficulté, il est menacé d'extinction faute d'adhérents. A ce jour il compte 72 adhérents et 9 veuves bienfaitrices qui nous sont restées fidèles. Pour équilibrer la trésorerie il nous faudrait au minimum 120 adhérents.

2019 est l'année de tous les records, les effectifs n'ont jamais été aussi bas. Ce fonds d'entraide à compter jusqu'à 200 adhérents.

A chaque réunion du conseil d'administration, le Président et les membres s'interrogent sur le maintien de ce « fonds d'entraide ». Toutefois il a été décidé de le conserver en maintenant le montant de l'adhésion actuelle et le versement de l'aide à hauteur de 600 € jusqu'à épuisement des fonds avec l'application stricte des statuts.

Maintenant je m'adresse à tous les adhérents au fonds d'entraide que je remercie au passage pour leur générosité en leur demandant, lorsqu'ils reçoivent la correspondance pour la provision de fonds, de régler le plus rapidement possible ce qui évitera des relances ou tout malentendu.

Malheureusement depuis la parution du dernier bulletin d'information des deuils ont frappé des familles. C'est alors que l'on constate que c'est toujours avec émotion qu'elles perçoivent le secours.

Qui peut adhérer et comment ?

Peuvent adhérer au fonds d'entraide tous les retraités de l'UNPRG des Deux Sèvres après avoir renseigné un bulletin d'adhésion, toute personne non bénéficiaire reste libre de contribuer à cette œuvre de solidarité.

L'adhérent est tenu de verser au fonds d'entraide une cotisation de 20 € destinée à alimenter un fond permettant de régler sa quote-part, une cotisation non annuelle est réclamée tous les quatre décès.

Le responsable informe les adhérents des décès survenus et demande le versement d'une nouvelle provision qui devra être effectuée dans le délai d'un mois.

Ayants droits

Le conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e) de l'adhérent, les enfants légitimes handicapés, concubin ou concubine vivants au foyer au moment du décès.

Je m'adresse à tous les adhérents de l'UD 79 qui peuvent nous rejoindre de le faire. Notre action pour perdurer l'œuvre de nos anciens dépend de la solidarité de tous. Vous voyez combien votre concours est précieux et nécessaire. Votre contribution témoignera de notre solidarité et de notre sympathie à la personne dans le chagrin.

La commission du « groupe d'entraide » vous assure de son entier dévouement. Depuis la dernière parution du bulletin d'information, nous avons à déplorer le décès de cinq camarades : Monsieur **BERNARD André** - Monsieur **GREJAULT FEVRIER Robert** - Monsieur **METAIS Marcel** - Monsieur **BRUN Raymond** - Monsieur **GAULT Jean Luc**

DEUILS

Madame **GEOFFRIAU** Jeanine, le 23 décembre 2019 à l'âge de 91 ans.

Monsieur **BERNARD**, André, le 24 décembre 2019 à l'âge de 94 ans.

Monsieur **GREJEAU FEVRIER**, Robert, le 26 décembre 2019 à l'âge de 96 ans.

Madame **BASSEZ**, Marie-Paule, le 15 janvier 2020 à l'âge de 77 ans.

Monsieur **DULAIT**, André, le 18 janvier 2020 à l'âge de 82 ans.

Madame **SALORT**, Ghyslaine, le 22 janvier 2020 à l'âge de 90 ans.

Monsieur **METAIS**, Marcel, le 23 janvier 2020 à l'âge de 99 ans.

Monsieur **BRUN**, Raymond, le 6 février 2020 à l'âge de 86 ans.

Monsieur **RICHET**, Pierre, le 19 février 2020 à l'âge de 75 ans.

Monsieur **ROUIL**, Léon, le 24 mars 2020 à l'âge de 79 ans.

Monsieur **GAULT**, Jean-Luc, le 1er avril 2020 à l'âge de 73 ans.

Madame **JAULAIN**, Lucie, le 7 avril 2020 à l'âge de 93 ans.

Monsieur **LEBLOND**, Jean, le 06 mai 2020 à l'âge de 95 ans.

Madame **PROUST**, Paulette, le 26 juin 2020 à l'âge de 96 ans.

Monsieur **GABARD** Guy, le 10 juillet 2020 à l'âge de 88 ans.

Madame **NALIN**, Marcelle, le 12 juillet 2020 à l'âge de 95 ans.

Monsieur **BAUDOUIN**, André, le 4 août 2020 à l'âge de 93 ans.

Monsieur **ROGEON**, Guy, le 17 août 2020 à l'âge de 80 ans.



ACTIVITES SECTEURS THOUARS – BRESSUIRE



Compte-tenu de la pandémie du coronavirus et des conditions sanitaires imposées au cours de l'année, tous les rassemblements prévus n'ont pas été tenus.

Seule la galette des rois à eu lieu le 25 janvier 2020 à la salle des fêtes de Luché-Thouarsais. Cette réunion très prisée par nos adhérents à réuni 56 convives.

Un autre rassemblement à eu lieu au cours d'un après-midi, ce même mois de janvier à la brigade de Saint-Varent. Cette initiative, de l'Adjudant commandant cette unité, a permis de consolider les bonnes relations entre les retraités du canton et les actifs. Cette soirée s'est terminée dans la convivialité par la dégustation de la galette.



Jacky BACLE



Dates à retenir pour 2021

Galette des rois :	samedi 30/01/2021
Pique-nique :	mercredi 09/06/2021
Repas en commun :	mercredi 20/10/2021

ACTUALITES

Plus de solidarité



Je m'adresse à vous comme président national de l'UNPRG, suite à mon élection en septembre 2020. Mes premières actions ont été de reprendre contact avec nos adhérents suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a plombé les activités des associations. L'UNPRG n'y échappe pas. Aussi, le besoin de solidarité est encore plus fort pour ceux et celles qui nous font confiance. Au plan national, la

solidarité se matérialise bien sûr par des actions sociales déjà mises en place (fonds de solidarité lors de catastrophe naturelle, fonds de secours dans le cadre de la dépendance), mais aussi par une nouvelle approche, avec les présidents départementaux, pour plus de proximité et d'écoute. Nous le faisons déjà, il faut accentuer nos actions. Nous ferons des propositions après une grande concertation avec les unions départementales. Une commission d'étude est en place avec tous les présidents départementaux pour faire remonter des propositions en matière sociale. La question est : que peut-on faire de plus pour soutenir et aider nos adhérents ? Cette commission rendra ses conclusions en janvier 2021 afin que les mesures retenues soient votées au prochain congrès national.

La solidarité, c'est aussi notre présence dans les instances de concertation telles que le Conseil Permanent des retraités Militaires (CPRM) et le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire où nous défendons, avec nos camarades de l'active, l'institution, ses personnels et les retraités militaires que nous sommes. Notre présence au Pôle des retraités de la fonction publique est aussi tendue vers la défense des retraites et des questions sociales en général.

Dans une société en crise sanitaire et économique, les associations ont un rôle majeur à jouer. Le gouvernement doit aussi le comprendre lorsqu'il a des décisions à prendre dans la protection des français. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque le temps viendra de réformer le système de retraite et la couverture maladie, notamment la dépendance.

Sur ce dernier point, le gouvernement vient enfin de se prononcer pour une grande réforme de la prise en compte de la dépendance. La loi du 07 août 2020 instituant la création de la branche autonomie va dans ce sens. J'en développe le schéma dans la page suivante.

Nous avons tous des proches dans cette situation qui éprouvent – mais aussi leur famille – des difficultés graves pour le financement et la prise en charge de nos aînés. La crise des EHPAD a montré la faiblesse de ces établissements. L'UNPRG participera au débat, notamment au sein du pôle des retraités de la fonction publique.

Enfin, je voudrais dire toute ma reconnaissance aux adhérents de l'UD 79, qui ont été les plus généreux au plan national dans leurs dons sur la cagnotte en ligne, faite au bénéfice des gendarmes sinistrés de St Martin de Vésubie. La solidarité n'est pas un vain mot dans les Deux-Sèvres.

ACTUALITES

La perte d'autonomie, un enjeu de société majeur !



Le gouvernement vient enfin de se prononcer pour une grande réforme de la prise en compte de la dépendance. **La loi du 07 août 2020 instituant la création de la branche autonomie** confirme cette volonté. Il s'agit de répondre à la question du grand âge. La **cinquième branche « autonomie »** voulue par le gouvernement viendrait s'ajouter aux quatre déjà existantes : La branche maladie qui couvre les frais d'hospitalisations, de consultations médicales ou le remboursement des médicaments ; la deuxième branche qui gère les pensions de retraite ou de veuvage ainsi que le minimum vieillesse ; la troisième qui couvre les maladies professionnelles et les accidents du travail ; enfin, la branche famille gérée par les Allocations familiales.

C'est un chantier qui a toujours été repoussé par les précédents gouvernements pour des raisons essentiellement financières. Le rapport Vachey remis au gouvernement propose quelques pistes sur ce financement, ce qui n'empêchera pas les grandes manœuvres du parlement sur les questions budgétaires.

Le périmètre d'intervention de cette branche autonomie peut être résumé dans le renforcement de ce qui existe déjà, voire le transfert des prestations de la CNAV (Caisse Nationale Vieillesse) vers la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) créée par la loi du 30 juin 2004. En clair, laisser la gestion de l'autonomie aux départements et aux ARS (Agences Régionales de Santé) chargés de la gouvernance des prestations dépendance.

La politique voulue pour l'instauration de cette branche autonomie viserait à décloisonner le travail des différents acteurs, éviter la rupture de soins, renforcer la prévention, favoriser le maintien à domicile et revaloriser les métiers liés à la dépendance.

Vient immédiatement le problème du financement. Point majeur de la réforme, il en est encore aux propositions du rapport Vachey.

A savoir, le redéploiement des ressources existantes, d'où une étude de l'ordre de priorité parmi les dépenses actuelles de protection sociale - sous-entendu faire des économies sur certaines prestations - **une nouvelle taxe sur les entreprises**, demander aux français de **renoncer à un deuxième jour de congés**, mais aussi **augmenter le taux de la CSG pour les retraités**.

La liste n'est pas exhaustive, elle produit déjà des contestations fortes de l'ensemble des partenaires sociaux, patronat comme syndicats. Les associations de retraités ne sont pas en reste pour refuser la diminution de leur pouvoir d'achat par l'augmentation de la CSG.

On voit donc que l'affaire est complexe et sensible. Même si elle répond à une attente forte de solidarité envers les personnes âgées dépendantes, on se heurte toujours au financement. Pourtant, les chiffres sont sans appel, la dépendance concerne 1,265 millions de personnes aujourd'hui et devrait doubler en 2050.

La solidarité nationale doit s'affirmer sur un sujet qui touche ou touchera chacun de nous.

Les crises sanitaires se succèdent et touchent les plus fragiles dans les EHPAD, dans les foyers et les moyens en personnels d'accompagnement sont sous-dimensionnés. La crise du COVID 19 a montré les limites de notre système de protection des aînés. Il s'agit de réformer en profondeur la protection sociale de santé « quoiqu'il en coûte », pour reprendre les paroles du Président de la République.

L'UNPRG participera au dialogue avec ses partenaires du pôle des retraités afin que cette réforme majeure du régime social réponde véritablement aux besoins de nos adhérents.

Gérard SULLET

ACTUALITES

Augmentation des crédits de la gendarmerie au CFMG



Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur, a d'abord tenu à remercier l'ensemble des gendarmes particulièrement sollicités dans un contexte marqué par la multiplication des menaces. Il a notamment évoqué l'application du respect des mesures sanitaires en vigueur, ainsi que l'engagement de la gendarmerie dans la lutte contre le terrorisme.

Le ministre a annoncé des moyens sans précédent, **le budget de la gendarmerie augmentera ainsi de 335 M€** dont 280M€ de fonctionnement et d'investissement et 55M€ de crédits de masse salariale. Parmi les évolutions significatives :

- Hausse du budget véhicules de 200% qui permettra d'acheter 4500 véhicules afin de renouveler un véhicule opérationnel sur quatre d'ici fin 2021 et d'initier par là même le remplacement des véhicules blindés (45 nouveaux blindés en 2021) ainsi que des véhicules de maintien de l'ordre (250 dès 2021).
- Dotation en crédits nécessaires à l'acquisition des 10 hélicoptères H160 prévus dans le cadre du plan de relance aéronautique.
- Hausse du budget d'équipements de 7% et débloqué dès 2020 de 13M€ supplémentaires afin de poursuivre l'effort engagé sur l'équipement, les moyens d'intervention et de protection des forces.
- Nouveaux équipements numériques, dont la généralisation des caméras-piétons à l'été 2021.
- Hausse du budget immobilier de 19M€ en vue de sécuriser davantage les casernes. Ceux-ci s'ajouteront aux projets retenus dans le cadre de l'appel de projets France Relance, pour lequel la gendarmerie candidate à hauteur de 310 opérations immobilières pour un montant de 444M€. Parmi ces projets : rénovation caserne Deflandre à Dijon, construction caserne Balma à Toulouse et reconstruction caserne à St Martin de Vésubie...

Ces mesures viennent soutenir l'augmentation des effectifs de 500 gendarmes sur le terrain l'an prochain, qui s'ajoutent aux 1700 déjà créés depuis le début du quinquennat.

Le ministre a également réaffirmé son attachement à la récompense du mérite.

Les personnels de la gendarmerie verront aussi :

- La poursuite de la mise en œuvre du protocole « parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR), visant à reconnaître l'engagement des militaires et de l'avancement semi-automatique des sous-officiers au grade d'adjudant après 25 ans de service.
- Une revalorisation inédite de la filière investigation (revalorisation de la prime OPJ à hauteur de 20%, maintien du passage automatique au grade de chef pour les gendarmes ayant acquis la qualification d'OPJ).
- Rétablir l'équité dans l'attribution de l'IJAT.
- Augmentation du volume des primes de haute technicité (PHT) et qualification supérieure gendarmerie (PQSG)
- Octroi de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP) aux élèves gendarmes en stage dans les unités opérationnelles.

EVENEMENTS DIVERS 2020

LOTO du 26 Janvier 2020



Fidèle aux traditions, l'**UDPRG 79** organisait le 26 janvier 2020 son loto annuel, devenu désormais incontournable, à la salle des fêtes de Chauray. Grande première pour **Jean-Michel PUAUT** qui présidait pour la première fois cette manifestation après son élection en cours d'année dernière à la tête de l'association. Les 105 participants ont écouté avec attention son mot d'accueil et ont été rassurés par l'intention du nouveau président de perpétuer cette journée qui restera donc inscrite dans le calendrier festif de l'UD.

Une fois terminées, les obligations « protocolaires » ont laissé place au jeu conduit comme l'an passé par **Marcel et Alain**, désormais maîtres du boulier.

Un grand merci aux membres de l'association qui se sont une nouvelle fois investis dans la recherche de lots pour alimenter la dotation mise en jeu, dotation dont les gagnants ont apprécié la qualité.

L'après-midi a pris fin comme d'habitude après la dégustation de la traditionnelle galette des rois offerte à tous par le groupe loisirs.

Pour conclure, nous rappelons que le **groupe loisirs**, dans sa composition actuelle, tirera sa révérence après la dernière manifestation de l'année, soit la journée champêtre du mois de juin. **Nous ne pouvons pas nous résoudre à voir disparaître cette entité. Aussi et plus que jamais, l'appel à volontaires pour intégrer ce groupe** (préparation des manifestations, animation...) **est toujours d'actualité. Nous comptons sur vous pour vous impliquer et en parler autour de vous** pour susciter des vocations afin de nous permettre de continuer de faire vivre ce volet important de notre association que sont les animations.



EVENEMENTS DIVERS 2020

HONNEUR centenaire Marie Louise GEAY



Le mercredi 19 août 2020, le président Jean Michel PUAUT, accompagné de Guy RIMBAULT délégué du secteur, s'est rendu au domicile de Mme Marie Louise GEAY née GUILLOTEAU à Niort 79, pour fêter son centenaire entourée de ses deux filles, Louissette née en 1946 et Alberte en 1948.

Veuve du gendarme Albert GEAY et fidèle adhérente à l'UDPRG 79, Marie Louise GEAY devient notre deuxième centenaire de l'association après Albert ANTIER qui va bientôt fêter ses 102 ans.

Le président a rapporté le parcours des cent années de vie de notre nouvelle centenaire.

Marie Louise GEAY est née le 19/08/1920 au

lieu-dit Le Charruault sur la commune de la Chapelle St-Laurent 79 au moulin à eau de ses parents, meuniers. A l'âge de 8 ans, ses parents quittent le moulin pour devenir agriculteur à Azay sur Thouet.

Au début de ce siècle, à la sortie de la première guerre mondiale, la vie à la campagne pour la plupart des femmes se tenait à un rôle de « domestique ». En effet, dès l'âge de 13 ans, Marie Louise était placée dans une ferme cantonnée aux tâches ménagères comme pour certains travaux agricoles.

A 16 ans, elle se lie d'amitié avec son futur mari Albert GEAY, ouvrier agricole dans une ferme voisine, qu'elle épousera en 1941 à St-AUBIN le CLOUD.

Au cours de l'année 1943, Albert quitte le monde agricole et s'engage dans la gendarmerie. Après un stage à l'école de gendarmerie de MAMERS 72, il reçoit sa première affectation à ANGOULEME. Marie Louise le rejoint dans une caserne dont une partie est occupée par les allemands. Le logement est correct mais comme beaucoup à cette époque, on doit se contenter des WC en commun dans le couloir, le chauffage au charbon et l'absence d'eau chaude. Le métier de gendarme pendant l'occupation n'était pas facile. Partagés entre le devoir d'obéissance et l'exigence patriotique, ils s'exposaient à de graves dangers. Marie Louise se souvient des visites du Colonel dans le logement et l'obligation de présenter son « ausweis » à l'entrée de la caserne.

A la fin de la guerre en 1946 Albert, suite à une demande de volontaire, est envoyé en Allemagne en garnison à WITTLICH comme prévôt. Marie Louise se souvient d'une vie plus facile. Albert était chauffeur du lieutenant et elle avait droit à une femme de ménage gratuite. Elle comprenait la langue allemande mais refusait de la parler.

Puis enfin Albert termine sa carrière de gendarme en France de 1949 à 1956 après des affectations dans des brigades de la Nièvre et à OIRON 79 où il fut motocycliste.

En 1956, à l'âge de 40 ans, Albert quitte la gendarmerie, refusant une affectation en Algérie.

Retraité de la gendarmerie, le couple se retire dans le quartier de Souché à NIORT. De retour à la vie civile, Albert travaillera comme magasinier à la RAMO puis dans une entreprise de produits vétérinaires MERIEUX jusqu'à l'âge de 60 ans où il prit sa retraite définitive.

Veuve depuis 1991, Marie Louise GEAY est restée fidèle à l'UNPRG et le président départemental lui présente chaleureusement ses remerciements pour sa générosité envers le groupe d'entraide

EVENEMENTS DIVERS 2020

Faire vivre l'UD malgré tout



Malgré la situation actuelle due au coronavirus, un conseil d'administration de l'UDPRG 79 a eu lieu le 06/10/2020. A cette occasion le bureau a décidé de se réunir au domaine de « La Fortranche » à EXIREUIL 79. Une trentaine de personnes réunissant les membres du CA, quelques délégués de secteur et accompagnants, ont pris part à cette manifestation.

La matinée a été consacrée à une réunion de travail pour les membres et une promenade au barrage de « La Touche Poupard » situé à proximité pour les autres avant que tous se retrouvent autour d'une table pour un déjeuner.

Le président Jean Michel PUAUT a présidé la séance de travail et a félicité au nom de l'UD 79 l'un de nos membres du CA, Gérard SULLET, élu récemment président national de l'UNPRG.

Election du président de l'UNPRG



Le conseil d'administration de l'Union nationale des personnels et retraités de la Gendarmerie (UNPRG) a élu, mardi 22/09/2020 **Gérard SULLET** comme nouveau président.

Ancien président de l'union départementale des Deux-Sèvres et secrétaire général de l'UNPRG, Gérard SULLET succède ainsi à Henri Martinez. Ce dernier avait annoncé cet été son souhait de ne pas se représenter à la présidence après dix années de mandat.

L'UD79 lui adresse ses plus sincères félicitations. Gérard reste, bien sûr, au sein de notre UD en tant qu'adjoint.

REPORT VOYAGE UD 79 du 12 au 19/06/2021

Trésors de LA GRECE Antique

L'UD79 propose à tous ses adhérents un séjour de huit jours pour la découverte de la Grèce. En raison de l'annulation de ce voyage en 2020, les voyages SALAÛN nous proposent de reporter ce voyage du **12 au 19 juin 2021**. Les personnes inscrites pour ce voyage en 2020 feront connaître si elles désirent y participer, leur acompte étant déjà réglé. Pour les autres adhérents intéressés par ce voyage, leur inscription devra parvenir avant le 15/01/2021.

Notre prix comprend :

Les vols Nantes/Athènes aller et retour en vol direct • Les taxes aériennes et de sécurité au 01/06/19 (55 € de Nantes) • Les transferts aéroport-hôtel-aéroport • L'hébergement en hôtels 3H (normes locales) en chambre double • La pension complète du dîner du J1 au petit-déjeuner du J8 • Le circuit en autocar privé • Les entrées des sites et musées • Les services d'un guide-accompagnateur francophone • Des audiophones individuels tout au long du circuit

Notre prix ne comprend pas :

La garantie annulation/bagages et l'assurance assistance-rapatriement
La chambre individuelle : 190 € • Les taxes de séjour (environ 3 € par chambre et par jour) • Les boissons • Les pourboires. **Carte nationale d'identité (fin de validité non-dépassée) ou passeport en cours de validité.**

NOTA : Assurance rapatriement annulation : 35€/personne – Gratuité si paiement carte Gold ou Visa premier
Important : L'assurance assistance rapatriement et annulation « Epidémie » : 59€

Trésors de la Grèce Antique

ATHÈNES, TOLO, ÉPIDAURE, POROS, NAUPLIE, MYCÈNES OLYMPIE, DELPHES, LES MÉTÉORES...

Souvent surnommée "la terre des Dieux", la Grèce nous offre de splendides sites archéologiques, des temples majestueux ainsi que des vestiges grandioses qui font de ce pays une destination passionnante. De la magnifique acropole d'Athènes à l'île pleine de charme de Poros en passant par les sites mythiques d'Épidaure et de Delphes, la Grèce dispose de multiples atouts pour vous séduire

PRIX par personne: 1375 €



- J 1. RÉGION, AÉROPORT DE DÉPART / ATHÈNES :
- J 2. ATHÈNES, TOLO
- J 3. ÉPIDAURE, ÎLE DE POROS
- J 4. NAUPLIE, MYCÈNES, OLYMPIE
- J 5. OLYMPIE, DELPHES
- J 6. DELPHES, KALAMBAKA
- J 7. LES MÉTÉORES, ATHÈNES
- J 8. ATHÈNES / AÉROPORT DE NANTES

Nota : Le détail des visites sera adressé par courrier électronique à tous les adhérents. Sur demande, par courrier, à ceux ne possédant pas d'adresse mail

LES GENDARMES EN OPEX



La gendarmerie, sur décision du ministère de la Défense, met en place au sein des forces armées françaises stationnées à l'étranger ou engagées en opérations extérieures, des détachements prévôtiaux en charge de missions de police générale et de police judiciaire militaire.

La gendarmerie est impliquée dans des missions civiles menées sous l'égide de l'ONU qui visent à aider des pays sortant de périodes de conflit et à faciliter la transition vers la paix ainsi que, pour des opérations militaires (OTAN), hors du territoire national. Dans le département parmi les nombreux gendarmes ayant participé à ces missions, le major Alain DOUET, commandant la BR à NIORT.

« Je me suis porté volontaire pour une mission de 9 mois, à HAÏTI en décembre 2006 sous l'égide de l'ONU.

Cette mission, connue sous le nom MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour le Stabilisation en Haïti) avait été établie en raison de troubles importants du pays et notre intervention était axée sur la formation et l'assistance de la police haïtienne. Après une semaine de formation dans la capitale de Port au Prince, j'ai reçu une affectation dans la ville portuaire de Miragoâne. J'étais un « patrouilleur » et mon rôle était d'intervenir auprès des postes de police pour leur apporter des conseils sur le respect des procédures et surtout celui des « Droits de l'homme » lors des gardes à vue. Haïti est connu comme le pays le plus pauvre du continent américain ».



Après plusieurs postes effectués au groupe police judiciaire, il termine son séjour comme adjoint des opérations à Port au Prince. Au cours de l'année 2012, le major DOUET est de nouveau volontaire pour une mission comme « prévôt » en Afghanistan.

« Je suis arrivé à Kaboul au mois de juin 2012 pour une durée de 6 mois puis affecté au camp « Warehouse. Cette mission portait le nom ISAP (International Security Assistance Force) sous l'égide de l'OTAN. Affecté comme prévôt, j'ai accompli des missions de police générale (constatations, patrouilles...) ainsi que la police judiciaire militaire. Je me souviens également avoir effectué le rôle de vaguemestre ainsi que du contrôle des valises des militaires du théâtre d'opérations. Il s'agissait d'une mission dangereuse en raison de la présence de « talibans » et nos déplacements s'effectuaient lourdement armés. »



Parmi les détachements en OPEX, je vais vous relater le théâtre d'opérations auquel j'ai participé pendant 5 mois de décembre 1996 à mai 1997.

« Adjudant à l'époque, j'ai reçu ma désignation pour un séjour en Bosnie comme « prévôt » au sein d'un régiment de la légion étrangère le 2ème REI de Nîmes. La légion étrangère est avant tout une unité combattante et ses missions sont le combat et l'assaut. C'est avec une appréhension que je rejoins ce régiment mais ma crainte se dissipe rapidement lorsque je constate le très bon accueil, le respect et la discipline de ces militaires d'origine très diverses. »

Avec mon régiment, je suis dans un premier temps, affecté au BATINF6 et nous rejoignons un camp situé à Vrapcici près de Mostar. Un camp très vétuste jonché de « corimec » une marque d'abri de chantier utilisé comme chambre, bureau, toilette...

« Lors du trajet de Dubrovnik en Croatie où nous avons atterri, les aéroports de Sarajevo et Mostar étant impraticables, je suis très surpris par la rareté des véhicules et par de nombreux trous sur la chaussée que notre bus doit éviter. La Bosnie, indépendante depuis 1992 a été en guerre jusqu'à novembre 1995, date des accords de Dayton qui permettent de mettre fin au conflit Yougoslave. Malgré cela, les relations sont toujours tendues entre croates, musulmans et serbes. Ce mandat de l'OTAN est toujours sous l'appellation IFOR (Implémentation Force) et la Division « Salamandre. Cependant le 21/12/1996, l'IFOR est transformée en SFOR (Stabilisation Force) dont l'objectif est d'appliquer les accords de Dayton »



En raison de ce changement de Force Militaire, de nombreux bataillons vont être dissous et notre régiment va se transformer de BATINF en BATFRA, le seul restant sur le théâtre. Pour cela, le camp de Vrapcici va être supprimé et nous nous installons sur le camp de « Rajlovac » près de Sarajevo. « Le camp de Rajlovac est une ancienne caserne bosniaque bombardée dont une partie des portes et fenêtres sont détruites et les murs portent les stigmates de tirs. En quelques semaines, les légionnaires ont procédé aux réparations pour que la caserne soit habitable »

Nous disposons d'un véhicule Peugeot P4 fourni par l'armée de terre, d'un bureau avec le strict minimum pour remplir nos missions de police militaire.

« Nous sommes deux militaires et composons la brigade prévôtale attachée à notre régiment de légionnaire. Pour les formalités gendarmerie, un groupe de commandement est installé à Mostar avec des groupes sous l'appellation PGSI. Notre mission est principalement dévolue à la police militaire à savoir le contrôle et le respect des règlements. Nous participons également à la recherche du renseignement, parfois avec des interprètes de la légion. Nous intervenons sur tous les litiges, lorsque nous sommes informés, pouvant opposés les civils aux militaires notamment les accidents de la circulation. Nos missions sont mal connues de nos camarades des armées, il a fallu expliquer que les prévôts n'étaient pas là pour les « planter ». D'ailleurs, nos procédures ont permis de mettre hors de cause nos militaires. Dans un accident de la circulation, une vieille voiture écrasée par un camion militaire pouvait être une source de revenus non négligeable. Nous avons participé à des distributions de vêtements au profit de diverses associations. Outre nos missions traditionnelles, nous étions également chargés d'assurer le « colisage ». En raison d'infractions à l'importation illicite de tabac et autres pour lesquelles une déclaration est obligatoire, aucun colis ne quittait la poste aux armées sans avoir été vérifié puis scellé. A chaque relève, les cantines des militaires étaient inspectées avec le paquetage étalée sur des couvertures. »



Cette guerre de Bosnie, la plus meurtrière en Europe et qui a opposé des forces serbes, croates et bosniaques, a fait près de 100 000 morts, accompagné d'atrocités notamment le massacre de 8000 personnes civiles à Srebrenica par l'armée serbe.



« Mon séjour a été prolongée d'un mois en raison de la visite du pape Jean Paul II en avril 1997 à Sarajevo. Cette visite s'est effectuée dans un contexte extrêmement tendu, la paix est encore fragile, il y a toujours cette rivalité entre les trois groupes ethniques, musulmans, catholiques et orthodoxe. Le génocide de Srebrenica, à ce jour 25 ans plus tard, provoque toujours de la haine des bosniaques musulmans envers les serbes. A mon départ, la Bosnie avait recommencé à vivre même si des quartiers entiers ont été détruits. Des bâtiments, comme le pont de Mostar et la tour d'une radio locale à l'entrée Sarajevo sont des symboles de cette guerre »

Nous remercions le major Alain DOUET pour son témoignage sur les opérations extérieures auxquelles il a participé, missions parfois dangereuses mais enrichissantes au niveau humain.

Bertrand PELLETIER

UNEO - CNG



Une permanence de l'UNEO est assurée rue chalons à St MAIXENT L'ECOLE, joignable au 06.32.37.17.23 et par mail à l'adresse suivante e.boulenger@groupe-uneo.fr

---ooOoo---



A compter du 1^{er} janvier 2021, voici les changements qui ont été votés lors de l'AGO de septembre 2020 :

- Changement d'appellation pour l'aide aux adhérents fragilisés SECOURS SOLIDAIRE en CREATION d'un FONDS DE SOLIDARITE
 - Suppression de l'AIDE A LA CAUTION LOCATIVE.
- Création d'une AIDE AUX MALADES ET AUX BLESSES : La CNG-MG peut attribuer une aide aux membres participants, militaires de la Gendarmerie sous contrat ou de carrière, avec ou sans lien avec la fondation qui fait l'objet d'une décision médico-statutaire et placé en congé de longue durée pour maladie (CLDM) ou en congé de longue maladie (CLM). Cette aide financière peut être demandée jusqu'à la reprise du service ou jusqu'à épuisement des droits à congé pour un montant jusqu'à 1000€ par an.
 - AIDE A LA DEPENDANCE EN EPHAD ET EN ULSD : Reconduite de l'aide à la dépendance en EPHAD et en USLD avec une participation financière jusqu'à 1000€.
 - AIDE A LA GARDE D'ENFANTS : Reconduite de l'aide à la garde d'enfants, ayants droits âgés de moins de 6 ans.
 - . Jusqu'à 300€ pour les horaires normaux et jusqu'à 500€ pour les horaires monoparentaux.
 - L'âge limite est de 8 ans pour les enfants en situation de handicap titulaires d'une carte d'invalidité (CI) ou d'une carte mobilité inclusion (CMI) à 80% et plus.
 - AIDE POUR RENDRE VISITE A UN PROCHE HOSPITALISE : Reconduite de l'aide pour rendre visite à un proche hospitalisé, soit à plus de 50 km du domicile du visiteur. Le proche peut être un conjoint (marié, pacsé ou concubin), un parent (père, mère, beaux-parents si conjoints ayant droit cotisant...) un enfant, les grands parents et petits enfants.
 - . pour une durée d'hospitalisation de 2 à 5 jours, aide financière jusqu'à 100€.
 - . pour une durée d'hospitalisation de 6 jours et au-delà, aide financière jusqu'à 200€.

*** Pour constituer vos dossiers, vous pouvez vous faire aider par le délégué CNG de votre département Georges JOUBERT (0684321539 ou georgesjoubert21@free.fr).**

*** Des représentants CNG sont également à votre service dans le département Gilles HUCTEAU (0681540493) ainsi que Rolande GARREAU (0684873396).**

*** Pour bénéficier des aides sociales et services de la CNG, la cotisation mensuelle est de 1,70€/par mois et l'âge de souscription limite est fixé à 65 ans.**

Quelques nouvelles d'UNEO

UNEO a été référencée au 1er janvier 2018 pour une durée de 7 ans, et durant cette période, il ne peut y avoir de changements dans les garanties, sauf si ce sont des mesures souhaitées par l'état (ex : une taxe covid est actuellement envisagée).

Le 100% santé c'est bien, mais ce n'est pas indolore pour les mutuelles et l'utilité est d'avoir une bonne mutuelle car ça ne couvre pas tout. N'oubliez pas qu'au 1er janvier 2021, l'audition sera couverte également par le 100% santé.

L'assemblée générale des 2 et 3 septembre dernier a permis de conclure qu'il n'y aurait aucune augmentation des tarifs pour 2021, hors taxes de ses garanties santé et prévoyance. Autre moment important de ces deux jours : l'approbation par les délégués de l'enveloppe dédiée au fonds social de la mutuelle. Un vote qui valide ainsi une réforme majeure de notre dispositif d'accompagnement social permettant de transformer des exonérations et minorations de cotisation pour les veuves/veufs, orphelins, pupilles et personnes handicapées en aide à la cotisation pour ces mêmes publics.

En outre, l'Assemblée a permis d'entériner la création d'une nouvelle aide à destination des militaires blessés en service et désormais handicapés des suites de leurs blessures.

RAPPEL IMPORTANT : Dans toutes les garanties UNEO-REFERENCE est incluse une protection en cas de décès : le versement d'un capital de 2000€ pour les + de 65 ans, à la personne désignée bénéficiaire ou en cas d'absence au survivant du couple (Capital non soumis à l'impôt). Vous pouvez également demander une allocation obsèques allant jusqu'à 771€ (sur présentation de la facture des pompes funèbres) et versée à l'ayant droit.

Georges JOUBERT

CNG

Puisque pour nous, vous n'êtes pas qu'un simple numéro, tous les adhérents CNG sont en train de recevoir leur nouvelle carte de membre, qui restera valable tout au long de leur engagement mutualiste.

Ce nouveau support qui comporte votre numéro d'adhérent exclusif, vous permettra de vous identifier plus rapidement lors de vos échanges courriers, téléphoniques avec notre plateforme téléphonique (09 69 39 04 43), mais également, grâce à un QR-Code, d'accéder directement à notre site internet et enfin de bénéficier, sur présentation, de réductions exclusives au sein de nos résidences hôtelières parisiennes.

Cette carte illustre la volonté de la mutuelle d'accompagnement social de la communauté gendarmerie d'inscrire son action dans l'accompagnement personnalisé de tous ses adhérents. Afin de permettre un bon acheminement de ces nouveaux supports et de vos futurs appels de cotisation qui vous seront prochainement transmis par courriel, n'hésitez pas à mettre à jour vos coordonnées par mail à : adherents@caissenationalegendarme.fr



Tribunal

Tout ce qu'on peut faire en ligne



D'une réforme à l'autre, la dématérialisation de la justice suit son cours. Saisine du juge sur internet, réception de documents par mail ou SMS...

En théorie, les projets avancent à grands pas.

En réalité, les situations sont très disparates.

Cléo se connecte depuis sa tablette à un portail sécurisé. En quelques clics, elle numérise ses justificatifs et saisit le tribunal. Le greffe lui confirme par mail que sa requête est enregistrée et qu'elle recevra par SMS la date de sa visio-audience. Ce jour-là, elle plaidera sa cause par webcam. Quelque temps plus tard, elle sera avertie par SMS : le jugement est disponible sur le portail. Douce utopie pour les uns, cauchemar orwellien pour les autres, cette vision de la justice n'est pas si futuriste que cela. Pour certains, c'est même déjà une réalité.

Saisir le juge administratif

Depuis novembre 2018, il est possible pour les particuliers non représentés par un avocat de gérer en ligne et de bout en bout leur contentieux devant le tribunal administratif (ou une cour administrative d'appel). C'est lui, en principe, qu'il faut saisir en cas de litige avec l'administration (pour contester un permis de construire, un arrêté municipal, un redressement fiscal...). Piloté par le Conseil d'État, le chantier de la dématérialisation a débuté en 2005. « En 2017, le papier a été abandonné dans toutes les procédures où les parties sont représentées par un avocat », explique David Moreau, secrétaire général adjoint du Conseil d'État. Mais quand un justiciable agit seul, il conserve le choix entre papier et numérique. S'il préfère ce dernier mode, il doit se connecter sur **Télérecours citoyens**.

Cette plateforme couvre toute la procédure, du dépôt de la requête, qui peut se faire à toute heure du jour et de la nuit, à la notification du jugement, en passant par l'échange d'informations et de documents avec la juridiction. Aujourd'hui, elle séduit près d'un quart des requérants sans avocat.

Pas de plainte sur internet

Votre assureur vous demande de porter plainte pour le vol de votre vélo ? Vous ne ferez pas l'économie d'un déplacement au poste. Certes, vous pouvez remplir une préplainte en ligne sur la plateforme Téléservices (pre-plainte-en-ligne.gouv.fr), pour atteinte aux biens (vol, dégradation...), discrimination, diffamation ou injure, si l'auteur est inconnu. Mais cela ne permettra que d'obtenir un rendez-vous pour déposer une vraie plainte.



Les offres de l'Automobile-club des Deux-Sèvres



L'Automobile-club des Deux-Sèvres est une association loi 1901, créé en 1911. Ce Club n'a cessé d'évoluer au fil du temps pour toujours coller au mieux à l'actualité. Fort de 3500 adhérents, il peut et doit se fortifier pour rester toujours plus compétitif et offrir à ses membres les meilleurs avantages et services.

Ses activités :

5 centres de contrôle technique. Un à Thouars, un à Parthenay, et trois sur le Niortais (Niort centre-ville, Bessines, Chauray).

1 centre de formations avec 1 auto-école, des stages de permis à points, des formations continues du conducteur, des stages de formations en entreprises sur la sécurité routière.

-Des aides et conseils :

- Conseil avant achat ou vente d'un véhicule auto et moto. Vous voulez acheter ou vendre un véhicule, passez nous voir, nous vous accompagnerons dans la démarche.
- Expertise de véhicules hauts de gamme et de collection deux et quatre roues,
- Médiation pour tout litige,
- Consultation juridique,
- Conseils techniques liés à l'automobile.

-Une initiation des plus jeunes au partage de la route.

Cette activité citoyenne soutenue par la préfecture des Deux-Sèvres se déroule sur la piste de karting de Bessines et s'adresse à des enfants âgés de 7 à 12 ans. (Nous contacter pour les tarifs).

-Une animation passion :

Ce côté passion se révèle au sein de l'ASAC (Association Sportive Automobile-club des Deux-Sèvres). Organisation de rallyes automobiles.

Où se renseigner ? : au siège du Club au 49 avenue de la Rochelle 79000 Niort
05 49 06 72 44 – info@automobile-club79.com

Comment adhérer ? : par le site Internet www.automobile-club79.com ou directement par une visite au Club.

Tarif de l'adhésion : 50€ par an

Quels avantages pour nos amis adhérents ? :

1 contrôle technique au tarif club : 46€ TTC au lieu de 76€ + 1 second à 55€.

Stage permis à points : la première année d'adhésion : 100 € le stage et ensuite 50 € dès la deuxième année.

Réactualisation du code de la route : offerte dans l'adhésion.

Conseil avant achat/vente : Offert

Expertise véhicule ancien : 150€ au lieu de 220€

Médiation : Offerte

Consultation juridique : Offerte



Informations sante et allocations

La CAF recouvre désormais les pensions alimentaires impayées



Depuis le 1^{er} octobre 2020, en cas d'impayés de la pension alimentaire, le parent bénéficiaire peut demander à la CAF de collecter, à sa place, la contribution à l'entretien et l'éducation de leur enfant auprès de son ex-conjoint.

Deux pensions alimentaires sur cinq ne sont pas payées ou le sont irrégulièrement. Et ce, malgré la mise en place il y a trois ans de l'Aripa (Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaire) qui aide à recouvrer la contribution à l'entretien et l'éducation des enfants, via une saisie sur le salaire du parent débiteur, si nécessaire. Selon le gouvernement, l'Agence nest sollicitée que dans 10 à 20 % des cas et le système actuel «ne couvre pas les risques d'impayés ni les récidives d'impayés».

Afin d'améliorer le sort des parents, souvent des mères isolées, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 a instauré un dispositif permettant le versement des pensions alimentaires par l'intermédiaire des [Caisses d'allocations familiales](#) (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

[Initialement prévue le 1^{er} juin 2020](#), la mise en place de ce nouveau service a été reportée en raison de la crise sanitaire, au **1^{er} octobre 2020**. Depuis cette date, lorsque la pension alimentaire n'est pas payée ou partiellement réglée par le parent débiteur, l'autre parent peut demander à sa caisse de jouer l'intermédiaire. Dans ce cas, la caisse collecte la pension auprès du parent désigné, puis la verse chaque mois au créancier.

Dès le 1^{er} janvier 2021, le service sera élargi à tous les parents séparés, même sans conflit ou incident de paiement.

Le forfait payant de 18 euros pour les urgences validé pour septembre 2021



Par un amendement, le gouvernement a décalé la mise en œuvre du forfait patient urgences, du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2021. L'Assemblée nationale a voté le principe d'un nouveau "forfait" de 18 euros pour les patients allant aux urgences sans être ensuite hospitalisés. Son application a été décalée au **1^{er} septembre 2021**.

Acté dans le cadre du projet de loi de financement la Sécurité sociale 2021, le "[forfait patient urgences](#)" de 18 euros a été validé par les députés. Il remplacera l'actuel "ticket modérateur" qui laisse à la charge du patient 20% du coût de ses soins.

Un forfait réduit de 8 euros pour les patients en ALD

Le rapporteur a indiqué que le forfait serait pris en charge par les mutuelles, dès le "contrat responsable" (une complémentaire santé avec des garanties minimum encadrées par décret), ainsi que par la complémentaire santé solidaire et encore l'aide médicale d'Etat pour les sans-papiers.

Les députés ont ajouté au dispositif une exonération pour les femmes enceintes à compter du 6^e mois de grossesse et pour les nouveaux-nés durant 30 jours. En revanche, **les personnes en affection longue durée (ALD) seront soumises à un forfait réduit de l'ordre de 8 euros**.

Par un amendement, le gouvernement a décalé la mise en œuvre du nouveau forfait du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2021.



Reduction SNCF pension invalidité



mémoire et solidarité

De fausses informations circulent auprès des ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre faisant croire à la gratuité des transports en Ile de France pour tous les titulaires de la carte du combattant ou de la carte de veuve. Ceci génère de l'incompréhension voire des tensions aux guichets des gares franciliennes lorsque certaines personnes se croyant dans leur droit viennent réclamer leur coupon de gratuité qui leur sont donc refusés.

Seuls les pensionnés au titre de du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre pour lesquels il a été reconnu une invalidité temporaire ou définitive d'au moins 25% peuvent prétendre à la délivrance d'une carte d'invalidité.

Pour obtenir cette carte, les demandeurs doivent s'adresser au service départemental OVNACVG où il possède leur résidence habituelle. Pour justifier de leurs droits, ils doivent présenter un justificatif de pension lors de leur première demande ou lors d'une aggravation de l'invalidité reconnue. Dans le cas d'un renouvellement et à condition que la pension soit concédée à titre définitif, la remise de la carte périmée suffit pour obtenir la délivrance d'une nouvelle carte. Depuis 1994, la carte d'invalidité est valable 10 ans à compter de sa date de délivrance.

En application des articles L.251-1 à L.251-4 du CPMVG, elle permet de bénéficier de réduction des tarifs pour les voyages sur les lignes de la SNCF. La carte d'invalidité est strictement personnelle et ne peut, sous peine de retrait, être utilisée par un tiers.

Tout militaire ou victime civile de guerre, pensionné pour une invalidité d'au moins 25%, a droit à une carte d'invalidité.

Cette carte permet une réduction sur les tarifs de SNCF Mobilités prévus pour les voyageurs. La réduction est de :

- **50% pour les pensionnés avec un taux d'invalidité de 25 à 45%.**
- **75% pour les pensionnés avec un taux d'invalidité de 50% et plus.**

La gratuité est, en outre, accordée au guide de l'invalidé à 100%, c'est-à-dire aux invalides dont l'infirmité les rend incapables de se mouvoir ou d'accomplir les actes essentiels de la vie sans l'aide d'une tierce personne. La carte d'invalidité attribuée à l'invalidé porte alors la mention « Besoin d'accompagnement – Gratuité pour le guide ».

GENDARME SOUS L'OCCUPATION

Pendant l'Occupation, les missions de la gendarmerie sont commandées par le gouvernement de Vichy et par l'occupant. Des gendarmes choisissent la voie de la Résistance et combattent pour la libération du pays, seuls ou en unités constituées.



A 99 ans Armand COUDRET, adhérent de notre UD, fut l'un des acteurs de cette période où les gendarmes, partagés entre le devoir d'obéissance et l'exigence patriotique, s'exposaient à de graves dangers.

Né le 23/05/1921 au lieu-dit « Châtenet » à St- Vincent la Châtre 79, Armand COUDRET a eu une enfance perturbée car il fut élevé par ses grands-parents agriculteurs ;

« Comme la plupart des enfants à cette époque, j'ai fréquenté l'école de mon village jusqu'à l'âge de 13 ans, puis j'ai participé aux travaux agricoles avec mon grand-père jusqu'à mes 19 ans.

Au mois de juin 1940, la France est envahie par l'armée allemande. Je devais prendre la suite de la ferme mais je faisais parti des jeunes qui étaient recherchés pour partir en Allemagne. Réfractaire au Service du Travail Obligatoire (STO), je me suis donc caché et j'ai rejoint les Francs-Tireurs et Partisans (FTP) dont la vocation était de mener la lutte contre l'occupant. Je me trouvais donc affecté au noyau de résistance de la région de Melle. Au cours de l'année 1943, la résistance s'accroît et mon mouvement FTP fusionne avec celui des FFI les Forces Françaises de l'Intérieur.»

Les alliés débarquent en Normandie le 06/06/1944, mais la progression est lente à l'intérieur du pays et un second débarquement a lieu en Provence au mois d'août 1944. La retraite des troupes allemandes s'accompagne de massacres de civils et la France est libérée en septembre 1944.

« Pour ma part, mon unité combattante a été intégrée dans l'Armée française et je me suis retrouvé à combattre jusqu'en Allemagne près de Hambourg. Au cours de ces combats un éclat de grenade m'a blessé à une jambe. La guerre terminée on nous a reclassé pour recréer l'Armée Française. J'ai choisi de rejoindre la Gendarmerie au cours de l'année 1945. J'ai fait un stage à l'école de la gendarmerie à Pamiers pendant six mois environ. J'en suis ressorti comme gendarme auxiliaire. »

Nommé gendarme, Armand COUDRET rejoint sa première affectation à Celles sur Belle.

« Nos missions à la brigade étaient délicates car ils restaient encore quelques allemands. Nous devions les rechercher et je me souviens en avoir arrêté un sur la commune de Thorigne. A l'époque les surveillances s'effectuaient à vélo et tous nos procès-verbaux étaient rédigés sur un carnet de déclarations. »

Au cours de l'année 1948, il reçoit plusieurs affectations en Allemagne.

« J'ai reçu une affectation en Allemagne à Bobenthal exactement. Comme dans cette unité, il n'y avait que du personnel d'origine africaine, on m'en a confié le commandement. J'ai également effectué divers stages, dont une formation à la manipulation des armes et à la conduite d'engins à chenilles à Bad Kleuznach. J'étais un des rares gendarmes à posséder le permis de conduire que





j'avais obtenu en janvier 1940. J'ai également rejoint un escadron blindé à Pellingen, la vie était meilleure, j'ai fait la connaissance d'allemands qui me servaient d'interprètes. Mon escadron blindé a été réquisitionné pour nous transporter en France, notamment à Paris, pour le maintien de l'ordre suite à des grèves et manifestations au cours des années 1947 et 1948 »

Au cours de l'année 1951, Armand COUDRET se porte volontaire pour une affectation en Afrique occidentale

« Avec ma famille, mon épouse et ma fille, j'ai donc quitté la France pour un séjour en Afrique. Ma première affectation fut Bobo Dioulasso au Burkina Fasso. J'ai également séjourné à Ouagadougou la capitale de ce pays. On m'avait confié le commandement d'une unité portée, d'un effectif de 247 hommes. A l'issue de ce déplacement, je suis revenu en France à mon unité d'origine basé à Marseille. »

Armand COUDRET a effectué 32 années de service comme gendarme.



« A ma retraite, je suis revenu avec ma famille dans ma région d'origine, au lieu-dit La Proutée sur la commune de Celles sur Belle. J'ai assuré les fonctions de maire à Verrines sous Celles de 1972 à 1978 puis un deuxième mandat comme adjoint à Celles sur Belle. J'ai également dirigé la présidence des anciens combattants de la section de Mougou pendant 25 années environ. »

En raison de sa carrière atypique pendant une période trouble en raison de la guerre, Armand COUDRET est détenteur de nombreuses médailles

dont la médaille militaire, des anciens combattants, de la reconnaissance de la Nation (Afrique du Nord et guerre 1939-1945), de la guerre 39-45, de l'AFN (Algérie et Maroc) puis celle de la coloniale (Afrique).

« Je suis dans ma 99^{ème} année, j'ai connu des périodes de ma vie très dure mais j'en garde également de bons souvenirs, notamment de mon « chef » qui est à l'origine de l'appel à la résistance le 18 juin 1940. Je possède toujours sa photo dans ma chambre. Le général De GAULLE est pour moi un véritable symbole après une vie au service de la France »



Armand COUDRET, seul depuis les décès de son épouse et de sa fille, vit dans une famille d'accueil à « La Ronze » commune de Celles sur Belle.

Notre UD comprend plusieurs centenaires dont le doyen est Albert ANTIER qui vient de fêter ses 102 ans.

Nous remercions Armand COUDRET pour nous avoir reçu et relaté sa carrière en Gendarmerie, dont une partie sous l'occupation allemande. Devant cette gendarmerie désorganisée, les militaires ont occupé une position très délicate, partagés entre leur conscience professionnelle et le devoir patriotique.

Bertrand PELLETIER



UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE

Union des DEUX-SEVRES – Mairie 32 rue du Palais – 79400 St-Maixent L'Ecole

L'UD 79 à le regret de vous informer que le « Groupe Loisirs » est provisoirement mis en sommeil. Guy et Chantal RIMBAULT ont souhaité se retirer et ne plus en assurer la gestion.



Malgré les recherches entreprises pour la continuité de cette activité, aucun candidat ne s'est manifesté.

Le Conseil d'Administration a décidé de dissoudre l'activité « cartes », qui sera réactivée si des candidats à son animation se manifestent.

Les autres manifestations seront reconduites, dans la mesure du possible, en fonction des mesures sanitaires dues au COVID19.



Le loto aura lieu le **dimanche 24 janvier 2021** à 14H, à la salle des fêtes à CHAURAY. Les inscriptions sont à faire auprès de Alain ROY 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE ☎ : 0549345775 - 0626753412 📧 alainroy79@laposte.net avant le 15 janvier 2020.



L'assemblée générale se déroulera le **vendredi 26 mars 2021** à la salle des fêtes de Saint AUBIN le CLOUD.



La réunion du conseil d'administration avec tous les délégués de secteur n'est pas encore programmée, sa date et le lieu seront précisés ultérieurement en fonction de l'évolution ou pas de l'épidémie actuelle.



La journée champêtre comme les années précédentes **au lieu-dit « Pied Blanc » à AIFRES** est également en sommeil. Les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas d'en fixer la date pour 2021.



Bateau à rames	Il est à monter	Lamifiées	Favojis du collège	Exempt d'impôts
Raccommoder	Peut être de droit	À proportion de	Refuge du Bédouin	
De côté				
Point dodu		Corde		
		Ne pas faire mouche		
Façon de fonctionner	Mis au four		Grand vautour	
	Au rang cent			
Profite (de)	Héros de cinéma	Veines de géologue	Richesse de la Sierra Leone	
	Aigrefin, filou			
Rainure			Il sert de nappe	Mante à l'eau
Jamais loin		Frustrer		
		Dieu à flûte		
Reste au repos (se)			Sigle de club	
Travail d'écrivain				
Considéré comme			Avec moi	
			Maître sur carte	

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
C P M F B X

DÉFINITION : Mollusque des mers chaudes.

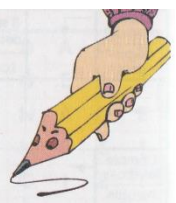
8	2	9	10	5	8	4	5	7	8
11	3	10	5	1	2	12	7	4	
5	1	7	13	13	2	9	2	14	6
1	2	3	4	5	6	7	2	5	10
2	5	15	12	7	4	5	8	8	7
6	7	10	7	2	13	7	7	8	

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
B L I M U C

DÉFINITION : Pour l'admirer, allez chez les Grecs !

1	2	3	4	5	6	7	8	7	9
8	9	6	10	6	10	4	2	11	2
12	10	11	2	13	1	2	3	12	10
11	6	14	3	15	2	3	3	6	6
14	7	6	10	2	11	12	6	3	6
6	4	7	6	3	6	6	2	10	

Sudoku sympa !



			3			6
			7	9	3	
	7	5		4	9	
	1		4	8		
7	8		1			5
	2		3		8	
		2		4	6	9
	6	4	1	7		
1				3		

Chaque carré contient les chiffres de 1 à 9. Complétez les 9 carrés de manière à ne jamais avoir deux fois le même chiffre, ni sur chaque ligne ni dans chaque colonne.

	8	3	6				1
2					7		
4			7			3	6
5				2			1
		9		7	4		5
			5	6			7
	3			2			
		2	8	4			
6	8			9			4

Même principe que pour la grille ci-dessus. À vous de jouer !

Tronc commun

Les trois mots de chaque groupe ont un tronc commun : leurs quatre premières lettres. À vous de les trouver !



1

	O	L	E	E
	P	U	E	R
	T	I	P	E

2

	D	A	N	T
	S	I	R	S
	N	T	I	F

3

	I	A	U	X
	I	A	L	E
	A	G	O	N

PARTHENOBIAS
OBISLAMCARRERE
LEURSALIERE
JUNETNEREAS
ET

Bons comptes

L'une des cases de chaque pavé de quatre cases est le total de deux autres ; la quatrième indique le rang d'une lettre de l'alphabet... lettre appartenant elle-même au mot caché.

2	8	15	7	5	21	7	6	15	6
2	10	11	18	10	15	12	13	2	8
5	14	4	10	1	9	9	14	2	20
10	15	14	14	1	10	6	15	3	5

SACRISTIE
JUMET
SURNACQLE
LIMEU
NAUTLIESE
ALXREVA
LES

1. CONS.—2. PLA.—3. MART.
Page 60.— Tronc commun :

G	K	S	E					
R	A	F	I	S	T	O	L	E
S	E	C	L	A	S	S	O	
M	E	C	A	N	I	S	M	
M	E	C	A	N	I	S	M	
R	O	T	I	N				
B	E	N	E	F	I	C	I	E
S	T	R	I	E	N			
I	C	I	L	E	S	E	R	
R	E	P	O	S	E	R	A	
R	O	M	A	N	T	O	I	
C	E	N	S	E	M			

Bons comptes : Mot caché : Boullonnant.

8	4	6	5	3	1	2	7	9
9	1	2	4	6	8	3	8	
5	3	2	8	9	4	6	1	
5	9	3	2	2	4	8	3	9
2	2	1	7	4	8	9	5	3
7	8	3	1	9	5	6	2	4
4	5	3	6	2	8	1	7	
3	7	5	8	2	4	1	9	6
2	9	4	6	1	3	7	8	5
1	8	9	5	7	3	4	2	

Calendrier 2021

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
V 1	Clair	L 1	Ella 05	L 1	Aubin 09	J 1	Hugues	S 1	Joseph	M 1	Justin
S 2	Basile	M 2	Chandeleur	M 2	Charles	V 2	Sandrine	D 2	Boris	M 2	Blandine
D 3	Geneviève	M 3	Blaise	M 3	Guénolé	S 3	Richard	L 3	Philippe 18	J 3	Kévin
L 4	Odilon 01	J 4	Véronique	J 4	Casimir	D 4	Isidore	M 4	Sylvain	V 4	Clotilde
M 5	Edouard	V 5	Agathe	V 5	Olive	L 5	Irène 14	M 5	Judith	S 5	Igor
M 6	Melaine	S 6	Gaston	S 6	Colette	M 6	Marcellin	J 6	Bénédicte	D 6	Norbert
J 7	Raymond	D 7	Eugénie	D 7	Félicité	M 7	JB. de la S	V 7	Gisèle	L 7	Gilbert 23
V 8	Lucien	L 8	Jacqueline 06	L 8	Jean 10	J 8	Julie	M 8	Désiré	M 8	Médard
S 9	Alix	M 9	Apolline	M 9	Françoise	V 9	Gautier	S 8	Désiré	M 9	Diane
D 10	Guillaume	M 10	Araud	M 10	Candide	S 10	Fulbert	D 9	Pâcome	M 10	Landy
L 11	Pauline 02	J 11	ND Lourdes	J 11	Constantin	D 11	Stanislas	L 10	Solange 19	V 11	Barnabé
M 12	Tatiana	V 12	Félix	V 12	Justine	L 12	Jules 15	M 11	Estelle	S 12	Guy
M 13	Yvette	S 13	Béatrice	S 13	Rodrigue	M 13	Ida	M 12	Achille	D 13	Antoine
J 14	Nina	D 14	Valentin	D 14	Mathilde	M 14	Maxime	J 13	Rolande	L 14	Elisée 24
V 15	Rémi	L 15	Claude 07	L 15	Louise 11	J 15	Paterne	V 14	Matthias	M 15	Germaine
S 16	Marcel	M 16	Julienne	M 16	Bénédictine	V 16	Benoît-Josep	S 15	Denise	M 16	Régis
D 17	Roseline	M 17	Alexis	M 17	Patrice	S 17	Anicet	D 16	Honoré	J 17	Hervé
L 18	Prisca 03	V 18	Bernadette	V 18	Cyrille	D 18	Parfait	L 17	Pascal 20	V 18	Léonce
M 19	Audric	J 19	Gabin	J 19	Joseph	L 19	Emma 16	M 18	Eric	S 19	Gervais
M 20	Sébastien	S 20	Aimée	S 20	Herbert	M 20	Odette	M 19	Yves	D 20	Silvère
J 21	Agnès	D 21	Damien	D 21	Clémence	M 21	Anselme	J 20	Bernardin	L 21	Rodolphe 25
V 22	Vincent	L 22	Isabelle 08	L 22	Léa 12	J 22	Alexandre	V 21	Constantin	M 22	Alban
S 23	Barnard	M 23	Lazare	M 23	Victorien	V 23	Georges	S 22	Emile	M 23	Audrey
D 24	François	J 24	Modeste	J 24	Karine	S 24	Fidèle	D 23	Didier	J 24	Jean-Baptist
L 25	Paul 04	V 25	Roméo	V 25	Humbert	D 25	Marc	L 24	Donatien 21	V 25	Prosper
M 26	Paule	V 26	Nestor	V 26	Larissa	L 26	Alda 17	M 26	Marianne	S 26	Antoine
M 27	Angèle	S 27	Honorine	S 27	Habib	M 27	Zita	J 27	Augustin	D 27	Fernand
J 28	Thomas	D 28	Antoinette	D 28	Gontran	M 28	Valérie	V 28	Germain	L 28	Irénée 26
V 29	Gildas			L 29	Gwladys 13	J 29	Catherine	S 29	Géraldine	M 29	Paul/Pierre
S 30	Martine			M 30	Amédée	V 30	Robert	D 30	Ferdinand	M 30	Martial
D 31	Marcelle			M 31	Benjamin			L 31	Visitation 22		

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
J 1	Thierry	D 1	Alphonse	M 1	Gilles	V 1	Muriel	L 1	Toussaint 44	M 1	Florence
V 2	Martinien	L 2	Julien 31	J 2	Ingrid	S 2	Léger	M 2	Défunts	J 2	Viviane
S 3	Thomas	M 3	Lydie	V 3	Grégoire	D 3	Gérard	M 3	Hubert	V 3	Xavier
D 4	Florent	M 4	Jean-Marie	S 4	Rosalie	L 4	François 40	J 4	Charles	S 4	Barbara
L 5	Antoine 27	J 5	Abel	D 5	Raïssa	M 5	Fleur	V 5	Sylvie	D 5	Gérald
M 6	Mariette	V 6	Marlène	L 6	Bertrand 36	M 6	Bruno	S 6	Bertilie	L 6	Nicolas 49
M 7	Raoul	S 7	Gaëtan	M 7	Reine	J 7	Serge	D 7	Carine	M 7	Ambroise
J 8	Thibaut	D 8	Dominique	M 8	Adrien	V 8	Pélagie	L 8	Geoffroy 45	M 8	Imm.Conc.
V 9	Amandine	L 9	Amour 32	J 9	Alain	S 9	Denis	M 9	Théodore	J 9	Pierre
S 10	Ulrich	M 10	Laurent	V 10	Inés	D 10	Ghislain	M 10	Léon	V 10	Romarc
D 11	Benoît	M 11	Claire	S 11	Adelphé	L 11	Firmin 41	J 11	Martin	S 11	Daniel
L 12	Olivier 28	J 12	Clarisse	D 12	Apollinaire	M 12	Séraphin	V 12	Christian	D 12	Chantal
M 13	Joël	V 13	Hippolyte	L 13	Aimé 37	M 13	Géraud	S 13	Brice	L 13	Lucie 50
M 14	Camille	S 14	Evrard	M 14	Materne	J 14	Juste	D 14	Sidoine	M 14	Odile
J 15	Donald	D 15	Marie	M 15	Roland	V 15	Thérèse	L 15	Albert 46	M 15	Ninon
V 16	ND.Carmel	L 16	Armel 33	J 16	Edith	S 16	Edwige	M 16	Marguerite	J 16	Alice
S 17	Charlotte	M 17	Hyacinthe	V 17	Renaud	D 17	Baudoin	M 17	Elisabeth	V 17	Gaël
D 18	Frédéric	M 18	Hélène	S 18	Nadège	L 18	Luc 42	J 18	Aude	S 18	Gatien
L 19	Arsène 29	J 19	Mylène	D 19	Emilie	M 19	René	V 19	Tanguy	D 19	Urbain
M 20	Marina	V 20	Bernard	L 20	Davy 38	M 20	Adeline	S 20	Edmond	L 20	Isaac 51
M 21	Victor	S 21	Christophe	M 21	Mathieu	J 21	Céline	D 21	Présentat.	M 21	Pierre
J 22	Madeleine	D 22	Fabrice	M 22	Maurice	V 22	Elodie	L 22	Cécile 47	M 22	Gratien
V 23	Brigitte	L 23	Rose 34	J 23	Constance	S 23	Simon	M 23	Clément	J 23	Armand
S 24	Christine	M 24	Barthélémy	V 24	Thécle	D 24	Florentin	M 24	Flora	V 24	Adèle
D 25	Jacques	M 25	Louis	S 25	Hermann	L 25	Crépin 43	J 25	Catherine	S 25	Noël
L 26	Anne 30	J 26	Natacha	D 26	Côme	M 26	Dimi	V 26	Delphine	D 26	Etienne
M 27	Nathalie	V 27	Monique	L 27	Vincent 39	M 27	Emeline	S 27	Séverin	L 27	Jean 52
M 28	Samson	S 28	Augustin	M 28	Venceslas	J 28	Simon	D 28	Jacques	M 28	Innocents
J 29	Marthe	D 29	Sabine	M 29	Gabriel	V 29	Narcisse	L 29	Saturin 48	M 29	David
V 30	Juliette	L 30	Fiacre 35	J 30	Jérôme	S 30	Bienvenue	M 30	André	J 30	Roger
S 31	Ignace	M 31	Aristide			D 31	Quentin			V 31	Sylvestre

■ Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
■ Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
■ Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.
 Les vacances scolaires 2021/2022 sont données à titre indicatif

Calendriers agendas : <https://www.calagenda.fr>